



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Aides et prêts

Question écrite n° 6215

### Texte de la question

M Didier Chouat appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des agriculteurs spécialisés en élevage et confrontés aux problèmes d'environnement, problème particulièrement aigu en Bretagne. Les améliorations ou adaptations des installations nécessaires pour lutter contre la pollution supposent des investissements individuels, difficiles à supporter dans le contexte de crise que vivent les éleveurs ; des financements incitatifs pour ces aménagements sont donc souhaitables, et les projets d'investissements nécessaires devraient pouvoir être présentés dans le cadre de la procédure de plan d'amélioration matérielle, indépendamment de tout autre investissement. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prévoir cette possibilité dans le cadre d'un décret modificatif, qui serait en préparation, relatif à l'attribution des aides publiques.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'agriculture et de la forêt, sensible au problème des excédents de déjections animales, notamment des lisiers de porcs, qui se posent de façon critique dans certains départements, porte actuellement son attention sur des mesures limitant les risques de pollution. En étroite concertation avec les organisations professionnelles concernées, un groupe de travail a été constitué pour définir les conditions de financement des investissements concourant à la protection de l'environnement, et ce dans le respect des règlements communautaires. Sur la base des propositions élaborées par le comité d'orientation pour la réduction de la pollution des eaux par les nitrates et les phosphates et des différentes études menées par le ministère de l'agriculture et de la forêt, ce groupe de travail doit définir un cahier des charges qui devra être respecté par les exploitants souhaitant bénéficier d'aides aux investissements pour la protection de l'environnement. Les propositions dégagées de cette réflexion seront ensuite soumises à l'approbation des départements ministériels intéressés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chouat Didier](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6215

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 décembre 1988, page 3474